



# BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2022



Mettre de l'eau dans son voisin page 4

SQRD – du 21 au 30 octobre page 10

Dossier spécial sécurité routière pages 12-13

## MUNICIPALITÉ D'AMHERST

819 681-3372

[info@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:info@municipalite.amherst.qc.ca)

[municipalite.amherst.qc.ca](http://municipalite.amherst.qc.ca)

124, rue Saint-Louis

Amherst (Québec) J0T 2L0

## MOT DU MAIRE



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

La période estivale bat son plein que déjà l'automne se prépare à nous rejoindre. Malgré la pénurie de main d'œuvre, nous avons été en mesure d'offrir notre camp de jour qui, encore une fois, a été très apprécié des parents. Un merci tout spécial à tous les moniteurs et monitrices sous la supervision de Sophie Maurice, coordonnatrice, qui a fait un excellent travail d'équipe avec les jeunes.

Le baseball a repris du service à Vendée cet été, les jeunes et moins jeunes se donnent rendez-vous chaque jeudi au terrain de baseball pour participer à des matchs amicaux. Belle initiative qui mérite d'être soulignée.

Le mois de juillet a vu renaître le tournoi de balle familiale de St-Rémi. Une bonne participation échelonnée sur toute une fin de semaine a réuni autant de familles pour le plus grand plaisir de tous. Merci à Denise Charlebois pour l'organisation de ce classique.

Sur une note moins réjouissante, la plupart d'entre vous se souviennent sans doute la date du 21 mai dernier où un derecho a fait d'innombrables dégâts sur notre territoire et plus particulièrement dans le secteur de Saint-Rémi. Plusieurs propriétaires terriens et d'acériculteurs ont subi des pertes importantes en volume de bois. Chapeau à tous ceux qui ont aidé à rétablir la situation suite à cette catastrophe naturelle.

Un mot sur l'avancement de l'érection de la tour cellulaire à Vendée, après s'être fait attendre, le service de cellulaire devrait être en service en octobre prochain. Le tout m'a été confirmé par le représentant de Bell Canada responsable du dossier. Nous prévoyons inaugurer officiellement cette tour vers la mi-octobre.

Pour ce qui est de l'installation de la fibre optique sur le territoire, le gouvernement du Québec maintient son objectif d'offrir à tous les foyers québécois l'accès à un service Internet haute vitesse d'ici le 30 septembre 2022.

Bien que les couleurs illumineront bientôt nos arbres, j'aimerais prendre quelques instants pour remercier tous les citoyens qui ont enjolivé leur terrain de fleurs cet été. Vos efforts contribuent grandement à embellir notre Municipalité! Bravo!

En terminant, je profite de l'occasion pour souhaiter une bonne rentrée scolaire à tous les élèves et étudiants d'Amherst. La Municipalité est fière d'encourager les jeunes à persévérer afin d'obtenir leur diplôme. Pour ceux et celles l'ayant obtenu l'année dernière, n'oubliez pas de faire parvenir une copie de votre bulletin afin de recevoir votre bourse offerte par la Municipalité dans le cadre de la Politique sur la persévérance scolaire.

Cordialement,

Jean-Guy Galipeau, Maire

**DANS CE BULLETIN**

Mot du maire..... **2**  
 Vie municipale..... **4-6**  
 Dans la communauté..... **7**  
 Section aînés ..... **8**  
 Rappels saisonniers..... **9**  
 Environnement..... **10**  
 Sécurité publique..... **11**  
 Sécurité routière..... **12-13**  
 Loisirs et culture..... **14-15**  
 Répertoire ..... **16**

**CONGÉS FÉRIÉS**

**Action de grâce**

Lundi le 10 octobre 2022

Les bureaux municipaux seront fermés.

Les services essentiels des travaux publics demeurent fonctionnels en tout temps.

Pour toute urgence, communiquez avec le 9-1-1.

**Programme**  
**RÉNORÉGION**

Le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeures que présente leur résidence. Sont visés ici, les bâtiments mettant en péril la sécurité de ses habitants et les infrastructures connexes.

Ce programme n'est pas lié à l'économie énergétique.

Les travaux de rénovation doivent débuter seulement après la réception du certificat d'admissibilité émis par la MRC des Laurentides.

**Exemples de travaux subventionnés :**

Toiture, structure, revêtement, entrée électrique insuffisante, portes et fenêtres âgées et endommagées.

Pour toutes questions, veuillez contacter la MRC des Laurentides au 819-425-5555 #1060.

Pour vous inscrire, veuillez contacter votre municipalité.

Pour plus d'information, consultez le site internet de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur le site :

**WWW.HABITATION.GOUV.QC.CA**



NOTRE TERRITOIRE  
 VOUSSE AVENIR  
**MRC DES LAURENTIDES**

**CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Les travaux doivent :

- Coûter au moins 3 500\$ ;
- Être réalisés pour corriger une ou plusieurs déficiences majeures;
- Être exécutés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec;
- Être terminés dans les 6 mois suivants leur autorisation.

La résidence doit :

- Servir de résidence principale au propriétaire-occupant;
- Avoir une valeur uniformisée maximale de 150 000\$ pour 2021 (en excluant la valeur du terrain).

Selon les revenus du ménage, la subvention peut atteindre 95% du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20 000\$ ou 25 000\$, dépendamment du revenu du ménage. Elle est versée uniquement une fois les travaux terminés. Les revenus annuels de votre ménage pour l'année d'imposition 2021 doivent être inférieurs aux montants suivants :

- 1 personne seule ou couple : 32 500 \$
- 2-3 personnes (sauf couple) : 37 000 \$

**PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL**

Les citoyens et les citoyennes sont les bienvenus aux séances des conseils et peuvent profiter d'une période de questions. Veuillez prendre note que l'ordre du jour est disponible sur notre site Web vers 10 h, le jour même. Vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil municipal sur le site de la Municipalité.

11 OCTOBRE 2022  
 À  
 SAINT-RÉMI

14 NOVEMBRE 2022  
 À  
 VENDÉE

12 DÉCEMBRE 2022  
 À  
 SAINT-RÉMI

## LE BON VOISINAGE

# Mettre de l'eau dans son voisin...

*Aujourd'hui on parle de voisinage. On jase de bon voisinage.*

Avec la pandémie, on a été forcé à passer plus de temps dans le même espace que nos voisins. On s'est mis à remarquer ces petits détails qui, autrefois, passaient inaperçus.

*« Pas fameux ses choses qui traînent sur son terrain. Plus capable d'entendre son chien japper. Voyons, ils font une fête chaque fin de semaine?! »*

Des petits détails qui aujourd'hui, nous énervent.

**Sommes-nous devenus moins tolérants en raison du confinement des deux dernières années?**

Au quotidien, on se juge mutuellement. On remarque nos différences, nos habitudes.

Il passe sa tondeuse à une heure différente. Il a un chien, pas nous. On veille moins tard que lui. Ses feux récréatifs font trop de « boucane ».

On compare sans cesse ses comportements aux nôtres en notant au passage ce qu'il fait de « pire » que nous.

**Dites-vous que l'inverse est aussi vrai.**

Vous avez un chat qui erre sur les terrains, pas eux. De jeunes enfants qui ont parfois trop de décibels, pas eux. Votre musique est trop forte à leur goût.

**Ce qui nous agace souvent chez nos voisins, ce sont leurs comportements qui diffèrent des nôtres.**

**Résilience et respect**

On habite le même quartier, mais nos voisins, on ne les choisit pas. En revanche, ce qu'on peut choisir, c'est la manière dont on réagit par rapport à une situation donnée.

Vous avez le choix de faire preuve de tolérance et de résilience.

Vous avez le choix de faire attention à vos propres comportements. Vous avez le choix de lui parler avec respect, de le saluer dans la rue.

Vous avez le choix d'être un bon voisin.

**Ce qui est bon pour pitou est bon pour minou.**

Pour vivre en harmonie, on n'a pas besoin d'être ami. Il suffit de se mettre à la place de l'autre.

Garder la musique et les décibels à un niveau raisonnable. Tondre la pelouse à une heure raisonnable. Bien encadrer nos animaux. Garder notre cour propre.

À long terme, on en sortira tous gagnant.

*Alors, prêt à mettre de l'eau dans votre voisin?*

## ENSEMBLE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA FIERTÉ

Selon les plus récentes études, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote et à ne pas s'impliquer dans leur communauté. La prévention du décrochage scolaire n'est donc pas une préoccupation exclusive au monde scolaire, mais bel et bien un enjeu social qui nous concerne tous. Convaincu que l'école ne peut plus, à elle seule, assumer toute la responsabilité de la réussite scolaire et que les municipalités ont un rôle à jouer au niveau de cette réussite, la Municipalité d'Amherst désire ainsi faire valoir l'importance d'encourager les jeunes adultes de demain à persévérer en milieu scolaire et à obtenir leur diplôme afin de s'assurer d'un avenir meilleur et de la contribution à la vitalisation de la Municipalité.

C'est pourquoi la Municipalité d'Amherst s'engage à remettre à tous les finissants ayant obtenu leur diplôme une bourse selon le niveau d'étude complété, soit ;

- Diplômé du 3<sup>ème</sup> niveau secondaire : 100 \$
- Diplômé du 5<sup>ème</sup> niveau secondaire : 200 \$
- Diplômé niveau d'étude professionnel (DEP) : 300 \$
- Diplômé niveau d'étude collégial (DEC) : 400 \$
- Diplômé niveau d'étude universitaire (BAC) : 500 \$

Pour être admissible au Programme, l'étudiant doit répondre à **TOUTES** les conditions suivantes :

- Être un résident d'Amherst
- Être âgé de moins de 25 ans au moment du dépôt de la demande

Dans le cadre du présent Programme, est un résident d'Amherst :

- L'étudiant qui réside sur le territoire d'Amherst depuis au moins 6 mois; ou
- L'étudiant qui réside actuellement à l'extérieur de la Municipalité d'Amherst en raison de ses études, mais qui résidait physiquement à Amherst 24 mois avant sa demande et ce pour une période minimum de 6 mois et dont l'un de ses parents est toujours citoyens d'Amherst.

L'élève ou l'étudiant qui souhaite recevoir sa bourse doit fournir une preuve du bulletin pour l'année scolaire qui s'est terminée en 2021-2022, en l'acheminant aux coordonnées ci-dessous, et ce, avant le 6 octobre 2022.

Veuillez faire parvenir votre bulletin et vos coordonnées complètes à l'attention de Camille Mayer au bureau municipal avant le **6 octobre 2022** à l'adresse [info@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:info@municipalite.amherst.qc.ca) ou par la poste au 124, rue Saint-Louis, Amherst, J0T 2L0.

Nous communiquerons avec vous pour vous informer de la suite des choses.

# NOS GESTES, UN + POUR LEUR RÉUSSITE!

### Bon à savoir

#### Feux d'artifice : les règles à respecter

Si vous souhaitez éblouir le ciel de feux d'artifice, souvenez-vous qu'il y a quelques règles de sécurité à respecter :

- Détenir une autorisation de la Municipalité, tel que stipuler dans le règlement 571-22;
- Choisir un site qui est dégagé de tout obstacle en hauteur;
- Maintenir un périmètre de sécurité d'au moins 20 m entre le public et les pièces pyrotechniques et ne pas faire survoler ou exploser ces pièces au-dessus du public;
- Ne pas modifier les pièces pyrotechniques de leur fabrication originale;
- Respecter l'âge minimum requis de 18 ans pour la mise à feu et suivre strictement les directives de manipulation du fabricant;
- Prévoir un extincteur portatif homologué de classification minimale 2A ainsi qu'un seau d'eau pour y plonger les pièces défectueuses qui n'ont pas explosé.

Tout cela sans oublier de faire preuve de civisme en déployant les feux après le coucher du soleil et non en pleine nuit!



### DATES À RETENIR

#### 15 SEPTEMBRE

5<sup>e</sup> versement du compte de taxes municipales

#### 16 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE

Horaire d'automne à l'écocentre

(Mercredi : 14 h à 18 h et Samedi : 8 h à 15 h)

#### 15 OCTOBRE

Dernier versement du compte de taxes municipales

#### 15 OCTOBRE AU 1<sup>ER</sup> MAI

Période d'installation des abris d'auto temporaires

### VOUS DEVEZ VIDANGER VOTRE FOSSE SEPTIQUE...

Une fosse septique est un réservoir (usuellement en béton) qui recueille les boues septiques. Les eaux usées passent de la fosse septique à l'élément épurateur où elles sont traitées.

#### LA FOSSE DOIT ÊTRE VIDANGÉE :

- tous les 2 ans minimum si vous habitez votre résidence à l'année;
- tous les 4 ans minimum si vous habitez votre résidence moins de 180 jours/année.

Nous n'enverrons pas d'avis pour vous signaler que votre fosse doit être vidangée ; **À MOINS QUE VOUS NE SOYIEZ EN INFRACTION.**

Vous devez faire parvenir une copie de la facture de votre vidange au Service de l'urbanisme.

Une vidange régulière réduit grandement les risques de colmatage de l'élément épurateur et en prolonge la durée de vie. Le colmatage peut causer des problèmes d'odeur et être la source de problèmes environnementaux.

Pour toutes questions relatives à la vidange de votre fosse, n'hésitez pas à contacter le Service de l'urbanisme au 819 681-3372, poste 5219.

# St-Rémi/ Café- boulangerie

*Arrive!*



Projet coopératif

Pour apprendre en quoi  
ça consiste et pour donner  
vos idées **consultez la page  
Facebook** en ligne dès  
septembre!

Pour vous impliquer ou vous informer :  
Francine Maurice 819.687.0173

**EN ÉVOLUTION !**

DANS LA COMMUNAUTÉ



## FORMATION

### Programme des Éclaireurs



Le comité MADA est à la recherche de bénévoles qui veulent devenir éclaireur sur le territoire.

#### NOS OBJECTIFS :

- Prévenir la perte d'autonomie chez les personnes âgées;
- Maintenir les personnes âgées dans leur milieu de vie le plus longtemps possible ;
- Supporter les personnes âgées lors de difficultés ;
- Mobiliser la communauté quant à son pouvoir d'action en matière de prévention de la perte d'autonomie
- Offrir aux personnes âgées en perte d'autonomie un service d'écoute et d'accompagnement afin de les orienter vers les services les plus appropriés à leur situation.

#### RÔLE DE L'ÉCLAIREUR :

- Repérer, dans son milieu de travail ou d'implication, les personnes âgées qui présentent des signes de perte d'autonomie potentielle ou qui semblent vivre une situation difficile affectant leur qualité de vie.

#### MOTIVATION DE L'ÉCLAIREUR :

- Être animé par le désir sincère d'aider les personnes âgées et par la volonté de contribuer à leur bien-être.

#### Être Éclaireur c'est :

- Observer les habitudes et les comportements des personnes âgées de son entourage immédiat afin de mieux les connaître.

#### Une personne âgée vulnérable est repérée :

- Établir progressivement des contacts, des liens de courtoisie ou encore des relations un peu plus personnelles avec cette personne âgée;
- Poser des questions sur ce qu'elle vit, lui démontrer de l'intérêt, lui faire un compliment ;
- Lui présenter les services de Prévoyance envers les aînés pour qu'elle puisse bénéficier des services appropriés à sa situation, si elle le désire.

L'Éclaireur sait créer un lien de confiance et repérer, avec un regard éclairé, une personne âgée présentant des difficultés inhabituelles dans son quotidien ou des signes précurseurs d'une perte d'autonomie.

#### AUTONOMIE :

- Capacité d'accomplir seule ses activités de la vie quotidienne et domestique (préparer ses repas, se laver, se vêtir et faire ses courses).

#### PERTE D'AUTONOMIE :

- Perte de la capacité de vaquer à ses occupations habituelles de façon indépendante, entraînant des conséquences plus ou moins graves, selon son état de santé.

#### Votre rôle d'Éclaireur est donc primordial!

En orientant la personne âgée vulnérable vers Prévoyance envers les Aînés, l'Éclaireur l'aide à maintenir son autonomie, à améliorer sa qualité de vie et à demeurer plus longtemps à son domicile. En acceptant de participer au programme des Éclaireurs, la personne âgée pourra bénéficier d'un accompagnement et être orientée vers les services appropriés.

#### Formation disponible en ligne à :

[prevoyanceaines.org/formation/](http://prevoyanceaines.org/formation/)

(Lors de la formation en ligne, il est **important de compléter le formulaire** pour nous permettre de maintenir nos statistiques de formation à jour et ce, même si vous ne désirez pas recevoir l'attestation.)

Une fois la formation complétée, nous vous demandons de contacter Mme Marie-Andrée Farley au **819 687-2048** afin qu'elle puisse répertorier les éclaireurs sur le territoire.

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre collaboration.

Pour toutes informations supplémentaires, communiquez avec Prévoyance envers les aînés :

**1 844 551-6032**

# POUR UNE FÊTE D'HALLOWEEN ÉCORESPONSABLE!

Saviez-vous que... l'Halloween est la 2<sup>e</sup> fête en importance au Canada en termes de consommation?

Qui dit grande consommation, dit nécessairement grande empreinte écologique ! Mais pas de panique : il est possible d'organiser une fête d'Halloween mémorable tout en minimisant votre impact environnemental.

## DURANT LA PRÉPARATION

- Sortez vos vieux vêtements et donnez-les à de nouveaux personnages;
- Visitez la friperie du coin pour vous confectionner de nouveaux costumes;
- Priorisez l'achat de citrouilles locales;
- Évitez le suremballage en achetant en vrac ou en plus gros format. Nul besoin d'emballer dans de nouveaux sacs individuels les bonbons déjà préemballés.

## PENDANT LA SOIRÉE

- Privilégiez la marche pour réduire la production de CO<sub>2</sub>;
- Utilisez des sacs en tissu plutôt que des sacs en plastique jetables.

## APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Récupérez ou recyclez les contenants, emballages et imprimés;
- Entreposez les décorations pour les ré-utiliser l'année suivante;
- Cuisinez ou compostez vos citrouilles.

Vous êtes maintenant prêts pour une fête d'Halloween écoresponsable !



## HERBICYCLAGE FEUILLYCLAGE



L'herbicyclage est simple, c'est de tondre son gazon et de laisser les dépôts coupés directement au sol. Celui-ci a un effet bénéfique sur la santé de votre sol, car il est riche en azote et agit donc comme engrais naturel, et ce tout à fait gratuitement. Le gazon tondu se décompose rapidement et disparaît en un ou deux jours. En plus de diminuer le temps d'entretien de la pelouse, l'herbicyclage nécessite moins d'arrosage puisque les résidus de tonte contiennent 80 % d'eau. Vous n'allez donc pas avoir besoin d'arroser votre pelouse pour qu'elle reste verte!

De son côté, le feuillicyclage est semblable à l'herbicyclage. C'est le principe de tondre ses feuilles mortes et de laisser les dépôts au sol au lieu de les ramasser. Les feuilles déchiquetées contiennent plusieurs nutriments qui seront bénéfiques à votre gazon lors de la saison hivernale, ainsi votre gazon débutera la saison estivale avec une banque d'éléments nutritifs. Votre gazon devrait donc être plus vert que celui de votre voisin, et ce, de manière complètement naturelle. C'est pourquoi la Municipalité d'Amherst vous encourage fortement à pratiquer l'herbicyclage et le feuillicyclage.

## SEMAINE QUÉBÉCOIS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS DU 21 AU 30 OCTOBRE

Saviez-vous qu'au Québec, 13 millions de matières résiduelles sont produites chaque année, soit un camion de 25 tonnes à la minute ?

Dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets, la Municipalité vous invite à relever le défi de consommer autrement! Voici comment y arriver :

### LE PRINCIPE DES 3RV

Il s'agit d'une série d'actions à appliquer au quotidien pour diminuer la quantité de matières résiduelles que nous générons :

- Réduire à la source ;
- Réutiliser;
- Recycler;
- Valoriser (compost).



La poubelle à déchets devrait être la dernière option envisageable, celle qu'il faut éviter à tout prix !

### TRUCS ET ASTUCES POUR CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

- Réfléchissez avant d'acheter et posez-vous la question : « En ai-je vraiment besoin? »;
- Évitez de consommer des produits qui ne peuvent être réutilisés, recyclés ou compostés;
- Privilégiez l'achat de biens durables et évitez les produits à usage unique (jetables);
- Privilégiez l'achat de produits en gros format plutôt que ceux en portions individuelles;
- Achetez des aliments en vrac ou peu emballés;
- Refusez un sac lorsque vous n'en avez pas besoin.

## COMMENT BIEN UTILISER MON BAC ?

### LE BAC ROULANT BRUN

- Conservez en tout temps le bac roulant brun à l'ombre.
- Placez un peu de papier journal ou du carton dans le fond du bac roulant brun au cas où il y aurait un peu de liquide.
- Déposez les résidus pêle-mêle, tant pour les résidus alimentaires que pour les résidus verts.

#### AUCUN SAC DE PLASTIQUE, BIODÉGRADABLE OU COMPOSTABLE DANS LE BAC ROULANT BRUN

Pourquoi? Il s'agit d'une exigence du ministère pour les centres de compostage extérieurs. Les sacs de plastique créent une barrière à l'oxygène, ce qui produit du méthane (puissant gaz à effet de serre) lors de la décomposition des matières organiques, en plus de générer des odeurs nauséabondes.

- Intercalez ou recouvrez les résidus de couches de papier journal ou de résidus verts secs, si désiré.



- Gardez en tout temps le couvercle du bac bien fermé.
- Faites vider votre bac roulant brun à toutes les collectes, même s'il contient peu de matières, surtout durant la période estivale.
- Régulièrement, nettoyez le bac en le rinçant à grande eau et en y ajoutant du vinaigre.

### LE MINIBAC DE CUISINE

- Placez le minibac dans un endroit pratique et utilisez-le pour accumuler les résidus alimentaires.
- Placez un sac de papier, du papier journal ou des essuie-tout au fond du minibac, si désiré. Ce geste simple facilitera le transfert des matières dans le bac roulant brun puisqu'elles ne colleront pas aux parois.
- Évitez d'y verser des matières liquides (lait, jus, soupe, etc.)
- Transférez régulièrement le contenu du minibac de cuisine dans le bac roulant brun.
- Rincez ou lavez régulièrement le minibac.



En collaboration avec



Imprimé sur du papier 100% recyclé

## PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'INTOXICATION EN UTILISANT DES PRODUITS DANGEREUX

Certains produits ménagers sont potentiellement dangereux, car les vapeurs qu'ils dégagent peuvent causer une intoxication, un incendie ou même une explosion. Voici comment les utiliser et les entreposer de façon sécuritaire.

### PRODUITS INFLAMMABLES ET COMBUSTIBLES

Les produits inflammables dégagent des vapeurs pouvant s'enflammer, même lorsqu'ils sont utilisés ou entreposés à température ambiante. Exemples de produits inflammables :

- essence ;
- acétone ;
- alcool ;
- essence à briquet ;
- fixatif à cheveux ;
- peinture ;
- produits d'entretien de piscine ;
- naphte ;
- éthanol ;
- liquide à fondue ;
- certaines colles contact.

Les produits combustibles dégagent des vapeurs pouvant s'enflammer lorsqu'ils atteignent une température de 37,8 °C ou plus. Exemples de produits combustibles :

- kérosène ;
- huile à chauffage ;
- peinture à l'huile ;
- diluants ;
- huile à lampe.

### UTILISATION SÉCURITAIRE

- Vérifiez les réactions chimiques possibles indiquées sur l'emballage.
- Éloignez-vous de toute source de chaleur, comme une cigarette allumée ou un appareil produisant des étincelles.
- Sortez à l'extérieur ou assurez-vous de ventiler la pièce pour empêcher l'accumulation de vapeurs inflammables.
- Lisez bien les instructions et les mises en garde sur l'étiquette du produit.
- Ayez un extincteur portatif de type ABC pour pouvoir éteindre un début d'incendie causé par l'un de ces produits. N'éteignez jamais un feu avec de l'eau.

### APRÈS AVOIR UTILISÉ UN PRODUIT INFLAMMABLE OU COMBUSTIBLE

- Jetez toute matière imbibée du produit (chiffon, papier essuie-tout, etc.) dans un contenant à l'épreuve du feu.
- Ne versez jamais le produit dans la cuvette des toilettes ou un évier. Il peut accumuler une charge d'électricité statique capable de créer une étincelle.
- Abstenez-vous de fumer et d'utiliser un téléphone sans fil ou cellulaire lorsque vous manipulez des produits dangereux.
- Évitez de percer ou de découper le contenant, même s'il est vide.
- Recyclez le contenant ou jetez-le à la poubelle. Ne jetez jamais un contenant de produit dangereux dans le feu.
- Si vos vêtements sont imbibés d'un produit inflammable, suspendez-les dehors pour éliminer les vapeurs. Faites un premier lavage à la main avant de les mettre dans la laveuse et faites-les sécher à l'extérieur.

### ENTREPOSAGE DES LIQUIDES

- Respectez les consignes d'entreposage inscrites sur l'étiquette des produits.
- Entreposez les liquides inflammables ou combustibles loin des sources de chaleur.
- Entreposez-les dans un endroit propre et sec, comme un garage ou un cabanon, en évitant de les placer près d'une fenêtre ou d'une porte.
- Assurez-vous qu'ils sont hors de portée des enfants.
- Évitez de les entreposer au même endroit que les produits ménagers sans danger.
- Conservez-les dans leur contenant d'origine avec l'étiquette.
- Conservez l'essence dans un bidon étiqueté, hermétique et conçu à cet effet.
- Inspectez les contenants régulièrement pour détecter les fuites. S'il y a fuite, aérez l'endroit, et si elle est importante, avisez votre service municipal de sécurité incendie.

### EN TOUT TEMPS

Assurez-vous d'avoir suffisamment d'avertisseurs de fumée et de les placer aux bons endroits.

Ayez un extincteur d'incendie portatif et apprenez à vous en servir.



## SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE EN TOUTE SÉCURITÉ



Lors des vacances, il est facile pour les enfants de perdre leurs réflexes de vigilance et oublier les règles de sécurité. Soyez alerte, il en va de même pour tous les usagers de la route. Or, il est indéniable qu'il faut affûter votre attention et qu'une plus grande prudence s'impose aux abords des écoles.

En présence d'une brigadière ou d'un brigadier scolaire



### QUOI FAIRE?

- Immobilisez votre véhicule lorsque son panneau d'arrêt est levé;
- Avancez seulement lorsque son panneau d'arrêt est baissé et que tout le monde est en sécurité.

À proximité d'un autobus ou d'un minibus scolaire



### QUOI FAIRE?

- Soyez attentif, prévoyant et vigilant à la signalisation et à ses arrêts fréquents;
- Préparez-vous à arrêter lorsque l'autobus scolaire active ses quatre feux jaunes d'avertissement;
- Immobilisez complètement votre véhicule ou votre bicyclette à plus de cinq mètres de l'autobus ou du minibus aux feux rouges intermittents.

Près d'un passage pour écoliers ou piétons



### QUOI FAIRE?

- Cédez le passage à l'enfant qui s'engage ou qui manifeste son intention de le faire.

À la vue d'un panneau de limitation de vitesse



### QUOI FAIRE?

- Réduisez votre vitesse à celle prescrite pour la zone scolaire que vous franchissez.

Rappelez-vous que depuis le 1<sup>er</sup> août 2019, les amendes pour excès de vitesse commis dans ces zones, en période scolaire, sont doublées.

Ayez les sens en alerte à la rentrée scolaire, mais aussi à longueur d'année pour la sécurité des écolières et écoliers.

Consultez le Code de la sécurité routière : [saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere](http://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere)

## LA SÉCURITÉ DES ENFANTS EN VOITURE

Le fait de bien attacher votre enfant dans la voiture n'est pas le seul moyen de garantir sa sécurité. Le siège doit être adapté à sa taille et à son poids, en plus de répondre à des normes strictes et d'être conforme à la loi.



### Siège d'appoint ou ceinture de sécurité?

Le Code de la sécurité routière exige que les enfants soient installés dans un siège d'auto adapté à leur poids et à leur taille jusqu'à ce qu'ils mesurent 145 cm ou jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 9 ans.

Le siège d'appoint permet de surélever l'enfant pour que la ceinture de sécurité de l'auto passe bien au milieu de son épaule et sur ses hanches. Pour être efficace, la ceinture de sécurité doit passer au milieu de l'épaule (clavicule) et sur les hanches (bassin). Ainsi, en cas d'impact, le corps absorbe mieux le choc que si la ceinture passait sur le cou et en travers du ventre ce qui pourrait causer des blessures graves.

### Le saviez-vous?

Chaque année au Québec, plus de 1 000 enfants de 9 ans ou moins sont victimes d'un accident de la route alors qu'ils prennent place dans un véhicule routier. Lorsqu'il est correctement utilisé, le siège d'auto pour enfants réduit jusqu'à 70 % les risques de décès et de blessures graves en cas d'accident.

### Conseil pour garantir la sécurité des enfants

Assurez-vous que les objets soient placés dans des endroits sécuritaires, par exemple, dans le coffre ou les compartiments fermés de la voiture. Lors d'une collision ou d'un freinage brusque à une vitesse de 50 km/h, le poids d'un objet dans l'habitacle est multiplié par 20, ce qui le transforme en boulet pouvant blesser ou tuer les occupants d'une véhicule.

De plus, un enfant peut être une source de distraction pendant vos déplacements en voiture. Avant de prendre la route, assurez-vous qu'il a tout ce qu'il lui faut pour la durée du trajet. Vous pourrez ainsi vous concentrer sur la route.

En bref, il est important de s'assurer que l'enfant soit confortablement assis dans un siège adapté, qu'il ait tout ce qu'il lui faut à portée de main et que les objets soient rangés. Pour plus de précisions et de conseils, visitez le site Web de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Source : [saaq.gouv.qc.ca](http://saaq.gouv.qc.ca)



## AVEZ-VOUS VOTRE CARTE EXPÉRIENCE?

La carte Expérience permet de bénéficier de nombreux avantages à la Ville de Mont-Tremblant. Grâce à son code-barre, elle facilitera plusieurs de vos transactions avec les différents services municipaux de Tremblant.

### À QUI S'ADRESSE LA CARTE?

Les résidentes et résidents d'Amherst peuvent se procurer une carte Expérience puisque la Municipalité a conclu une entente intermunicipale relative au partage d'infrastructures avec la Ville de Mont-Tremblant. Pour se faire, vous devez récupérer votre preuve de résidence à l'hôtel de ville de la Municipalité, puis vous devrez vous présenter à l'un des points de services mentionné ci-bas.

### COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE?

Pour une nouvelle demande de carte, chaque membre de la famille devra, pour une première fois, se présenter physiquement à l'un des points de service et fournir les documents listés ci-dessous durant les heures d'ouverture.

- Comptoir culture et loisirs au Complexe aquatique (635, rue Cadieux)
- Bibliothèque Samuel-Ouimet (1145, rue de Saint-Jovite)
- Réception de l'hôtel de ville (1145, rue de Saint-Jovite)

### RENOUVELLEMENT EN LIGNE ET COMPTE SPORT-PLUS

La carte est valide pour une période de 10 ans, renouvelable annuellement soit en ligne ou en personne en fournissant les preuves exigées.

Pour renouveler votre carte en ligne, vous devez vous connecter à votre compte Sport-Plus. Vous n'avez pas votre code d'utilisateur? Veuillez téléphoner au 819-425-8614 (24/7) afin que l'on vous donne votre code d'utilisateur et mot de passe.

Une fois connecté à votre compte Sport-Plus, il vous sera possible de renouveler directement votre carte, à condition qu'aucun changement ne s'applique à votre dossier (par exemple: un changement d'adresse).

Lors du renouvellement, vous devrez déposer de façon électronique via votre compte Sport-Plus, les mêmes pièces d'identité et de résidence que lors d'une nouvelle demande.

Un renouvellement peut aussi se faire en personne dans un des points de service listés ci-dessus.

## RABAIS ET AVANTAGES

### Activités libres en gymnases

- Accès gratuit – enfants et étudiants
- 45% de rabais – adultes

### Aréna Gilles Cadieux

- Activités libres – accès gratuit

### Bibliothèques Samuel-Ouimet et du Couvent

- 50% de rabais sur l'abonnement

### Cours, ateliers et programmes

- Accès prioritaire lors des inscriptions à la programmation de cours et d'activités, après la période réservée aux résidents et résidentes de Mont-Tremblant

### Complexe aquatique Mont-Tremblant

- Accès gratuit – enfants et étudiants
- 70% de rabais sur les entrées libres – adultes

### Lac Mercier

- Accès la plage – tarif préférentiel



**UN AUTRE ÉTÉ MÉMORABLE AU CAMP DE JOUR!**

Du 29 juin au 15 août 2022, le camp de jour d'Amherst a accueilli 49 enfants. Au cours de ces belles semaines estivales, des repas spéciaux furent organisés (pizza, *grilled cheese*, collations spéciales) et de nombreux invités ont rendu visite aux jeunes (Production 3.2.1. cirque, Rose Lafleur, Circulitout et Sciences en Folie). Des sorties locales ont aussi été organisées (crèmerie, casse-croûte, tour à feu), de même que trois sorties extérieures très appréciées (45 Degrés Nord, glissades d'eau et Funtropolis). Sans oublier les nombreuses journées à se rafraîchir dans les tant attendus jeux d'eau! Tout au long de l'été, les enfants ont pu développer leurs habiletés sociales, ainsi que leur conscience environnementale. En effet, ils ont participé à une vente de limonade et à une collecte de dons dans le but d'apprendre à redonner et à réutiliser. Quelle saison mémorable!



**MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉTINCELLE D'AMHERST**

Voici Dante et Clapotis, que j'ai eu le plaisir de rencontrer au Camp de jour d'Amherst dernièrement. Notre organisme vient en soutien à la famille de Dante, qui a le syndrome de l'X fragile, afin qu'il puisse participer au Camp de jour d'été. Cela fait maintenant 4 ans que L'Étincelle contribue à l'embauche d'une éducatrice spécialisée (Clapotis) pour accompagner Dante au quotidien et lui permettre d'être entouré d'enfants de son secteur. La proximité du camp de jour aide la famille puisqu'elle n'a pas à se déplacer à plusieurs kilomètres pour assurer un excellent encadrement de Dante durant l'été.



Merci à toutes les personnes qui rendent ce soutien possible et tellement réconfortant! Donateurs, la Municipalité d'Amherst et ses employés, membres du conseil d'administration de L'Étincelle, animateurs du camp et un merci tout spécial à Clapotis qui prend bien soin de tous les besoins spéciaux de Dante.

L'Étincelle d'Amherst a aussi contribué financièrement à l'activité Sciences en Folie afin que cette activité soit tenue pour le plaisir de tous les enfants. L'engagement jeunesse est aussi au cœur de la mission de L'Étincelle et nous souhaitons encourager les jeunes à apprendre et développer leur curiosité intellectuelle afin d'aider leur développement d'habiletés de réussite.

Je vous invite également à aller consulter notre **nouvelle page Facebook L'étincelle d'Amherst** afin d'y voir les photos et nos différentes réalisations.

Je profite de cette tribune afin remercier tous les employés de la Municipalité d'Amherst pour une collaboration si agréable, efficace et exemplaire. Cette collaboration est une réelle démonstration de notre devise : *Travaillons ensemble, pour mieux redonner!*

Nathalie Gallant, présidente de L'Étincelle d'Amherst

# RÉPERTOIRE DES ORGANISMES

## Organismes locaux

Club social de Vendée  
819 687-2900

L'Étincelle  
819 687-9827

Ici Vendée  
819 687-2045 | 819 687-2500

Action St-Rémi  
819 687-3030

FADOQ - région des Laurentides  
[fadoqlaurentides.org](http://fadoqlaurentides.org) | 819 429-5858

## Clubs sportifs

Corporation du parc linéaire Le P'tit  
Train du Nord  
[laurentides.com/fr/parclineaire](http://laurentides.com/fr/parclineaire)  
450 745-0185

Parc du Corridor aérobique  
[corridoraerobique.ca](http://corridoraerobique.ca) | 450 226-3232

## Services communautaires

Bouffe Laurentienne  
819 430-6083

Centre d'action bénévole Laurentides  
[cab-laurentides.org](http://cab-laurentides.org) | 819 425-8433

Coop Chiffon magique  
[coopchiffonmagique.org](http://coopchiffonmagique.org) | 819 425-7484

La Maison de la Famille du Nord  
[maisondelafamilledunord.com](http://maisondelafamilledunord.com)  
819 425-5407

La Samaritaine de Mont-Tremblant  
[lasamaritaine.ca](http://lasamaritaine.ca) | 819 429-5938

Télécommunautaire Laurentides et  
Lanaudière  
[tvcl.ca](http://tvcl.ca) | 819 429-6655

Université du troisième âge  
[usherbrooke.ca/uta/prog/laurentides/](http://usherbrooke.ca/uta/prog/laurentides/)  
819 425-5427

## Transport

L'Inter des Laurentides  
[transportlaurentides.ca](http://transportlaurentides.ca)  
1 877 604-3377

Transport adapté des Laurentides  
1 800 717-9737

## Service d'aide à la personne

Alpha Laurentides  
1 866 887-7335

Association de la fibromyalgie des  
Laurentides  
[fibromyalgie-des-laurentides.ca](http://fibromyalgie-des-laurentides.ca)  
1 877 705-7766

Association des personnes  
handicapées Clair Soleil  
[association-clairssoleil.com](http://association-clairssoleil.com)  
819 425-7447

Association des personnes  
handicapées intellectuelles des  
Laurentides  
[aphil.ca](http://aphil.ca) | 819 326-5202

CAVAC des Laurentides  
[cavac.qc.ca](http://cavac.qc.ca) | 1 800 492-2822

Centre d'aide aux personnes  
traumatisées crâniennes et  
handicapées physiques Laurentides  
[captchpl.org](http://captchpl.org) | 1 888 431-3437

Centre d'aide et de lutte contre les  
agressions à caractère sexuel (Élan  
CALACS)  
[lelan.org](http://lelan.org) | 1 866 915-8484

Centre prévention suicide Le  
Faubourg  
[cps-le-faubourg.org](http://cps-le-faubourg.org) | 1 866 277-3553

INFO-AIDANT (L'APPUI)  
1 855 852-7784

Ligne AIDE ABUS AÎNÉS  
[aideabusaines.ca](http://aideabusaines.ca) | 1 888 489-2287

Ligne d'écoute  
[maisonmonbourquette.com](http://maisonmonbourquette.com)  
1 888 LE DEUIL (533-3845)

Ligne INFO-CANCER  
[fqc.qc.ca](http://fqc.qc.ca) | 1 800 363-0063

L'Écluse des Laurentides -  
Travail de rue  
[ecluse.org](http://ecluse.org) | 819 421-0352

L'Ombre-Elle  
[lombrelle.qc.ca](http://lombrelle.qc.ca) | 819 326-1321

## PAIX

[organismepaix.ca](http://organismepaix.ca) | 1 800 267-3919

## Palliacco

[palliacco.org](http://palliacco.org) | 819-717-9646

Parents Uniques des Laurentides  
[parentsuniques.org](http://parentsuniques.org) | 819 324-1004

Parkinson Québec Cœur des  
Laurentides  
450 630-4122

Prévoyance envers les aînés des  
Laurentides – Programme PAIR  
[prevoyanceaineslaurentides.org](http://prevoyanceaineslaurentides.org)  
1 844 551-6032

Société Alzheimer des Laurentides  
[alzheimerlaurentides.com](http://alzheimerlaurentides.com)  
1 800 978-7881

Unité Toxi des Trois-Vallées  
[ledcl.qc.ca/Unite-Toxi.html](http://ledcl.qc.ca/Unite-Toxi.html)  
819 425-5666

## Organismes gouvernementaux

Curateur public  
[curateur.gouv.qc.ca](http://curateur.gouv.qc.ca) | 1 800 363-9020

Régie de l'assurance maladie du  
Québec (RAMQ)  
[ramp.gouv.qc.ca](http://ramp.gouv.qc.ca) | 1 800 561-9749

Régie du logement  
[rdl.gouv.qc.ca](http://rdl.gouv.qc.ca) | 1 800 683-2245

Régime des rentes du Québec  
[retraitequebec.gouv.qc.ca](http://retraitequebec.gouv.qc.ca)  
1 800 463-5185

Régime de pensions et sécurité de la  
vieillesse  
1 800 277-9915

## Santé et services sociaux

INFO-SANTÉ ET INFO-SOCIAL  
811

CISSS des Laurentides  
1 833 217-5362

124, rue Saint-Louis  
Amherst (Québec) J0T 2L0  
[municipalite.amherst.qc.ca](http://municipalite.amherst.qc.ca)  
[amherst@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:amherst@municipalite.amherst.qc.ca)  
T. : 819 681-3372

